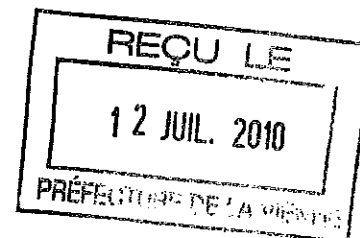


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d' ELECTRICITE
et d' EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REUNION du COMITE

Séance du 08 juin 2010



Délib 2010/10 (Comité du 08/06/2010)

Le 8 juin 2010, sur convocation du 17 mai 2010, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session ordinaire à 14 h 30, à la salle de spectacles de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de M. LEPERCQ, Président.

Membres en exercice : 538

Quorum : 270 délégués

300 délégués étaient présents ; 15 avaient donné pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

**7 - PRISE DE PARTICIPATION DE SERGIES DANS UNE NOUVELLE SOCIETE CREEE
AVEC SITA - DELIBERATION**

M. Emmanuel JULIEN, directeur de SERGIES, rappelle qu'en partenariat avec GASTEC (64,9 %), SERGIES (35 %) et SITA CENTRE OUEST (0,1 %), la société VIENNE BIO-ENERGIES a été créée le 24 mai 2007 avec un capital social de 320 000 €.

Cette société a investi dans l'unité de production d'électricité destinée à valoriser le biogaz issu de la décomposition des ordures ménagères de SAINT-SAUVEUR.

Compte tenu de la collaboration très active entre SITA CENTRE OUEST et SERGIES, d'autres projets sont envisagés en partenariat :

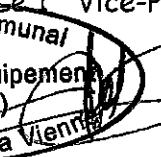
- Equipement d'une unité de biogaz avec microturbines sur le centre d'enfouissement des ordures ménagères de SOMMIERES-DU-CLAIN (puissance envisagée d'environ 500 kW),
- Installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le foncier disponible de SITA, sur le centre d'enfouissement des ordures ménagères de SOMMIERES-DU-CLAIN (puissance envisagée de 1 à 2 MW),
- Equipement de microturbines sur le centre d'enfouissement des ordures ménagères de SAINT-SAUVEUR, en complément de l'installation existante (100 à 200 kW potentiels),
- Projet de méthanisation industrielle sur le Châtelleraudais afin de traiter les entrants agricoles (lisiers, fumiers, issues de céréales), industriels (industrie agroalimentaire, abattoirs) ou de collectivités locales (restauration méridienne). Puissance électrique potentielle de 1,5 à 2 MW.

GASTEC, actionnaire principal, ne souhaite pas élargir le périmètre de VIENNE BIO-ENERGIES et, compte tenu de l'intérêt de ces différents projets, la création d'une société spécifique avec SITA est envisagée sur les bases suivantes :

- Capital social de 400 k€,
- Répartition à 50 % SITA CENTRE OUEST, 50 % SERGIES,
- Présidence tournante tous les 2 ans,
- Décisions prises à l'unanimité,
- Gestion administrative et financière assurée par SITA CENTRE OUEST,
- Comité de direction constitué de 4 personnes, 2 désignées par chaque société.

Sur proposition du directoire et du conseil de surveillance de SERGIES, le Comité, à l'unanimité, approuve le principe de la prise de participation de SERGIES dans cette nouvelle société créée avec SITA, à hauteur de 50% du capital social fixé à 400 000 €, soit pour un montant de 200 000 €.

<< ... >>

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-Président,

Syndicat Intercommunal
d'Electricité et d'Equipement
(S.I.E.E.D.V.)
du Département de la Vienne
Jean-Michel CLEMENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 12 juillet 2010.

Publication ou notification le : 16 juillet 2010